



LE RAINCY

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 21 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de LE RAINCY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GENESTIER, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel GENESTIER - Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Didier BELOT, Annie SONRIER, Adjoints au Maire. Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Fabienne GUENOUX, Arlette ACOCA, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Nicolas REDON, Didier GERVAIS, Steve EGOUNLETI, Thomas VAUTRIN, David PEREIRA, Corinne RAOULT, Michel ROUBY, Patricia DJOSSOUVI, Jocelyne PAIGNON, Olivier BELLATON, Bernard CACACE.

Absents et représentés : Sonia BEAUFREMEZ (pouvoir à Montasser CHARNI), Noëlle SULPIS (pouvoir à Patricia BIZOUERNE), Gilbert MINELLI (pouvoir à Chantal RATEAU), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Sacha CAUDRON (pouvoir à Didier GERVAIS), Nathalie RIBEMONT (pouvoir à Arlette ACOCA), Nicolas CUADRADO (pouvoir à Patricia DJOSSOUVI), Nicolas RONDEPIERRE (pouvoir à Michel NUGUES), Pierre-Marie SALLE (pouvoir à Corinne RAOULT), Lydia TCHARLAIAN (pouvoir à David PEREIRA).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas VAUTRIN

**Mr le Maire :** « Certains de nos collègues nous disent qu'ils sont coincés dans les embouteillages, donc si cela ne vous dérange pas nous allons attendre quelques minutes. Il y a Monsieur PEREIRA en particulier. Ils seront là d'ici 5 à 10 minutes.

Monsieur Pereira, nous vous attendions pour débuter le Conseil. Installez-vous. Mettez-vous à l'aise. Est-ce que c'est bon pour vous ? Vous n'avez pas retiré votre manteau, prenez votre temps, enfin pas trop.

Merci de votre présence. Nous avons certains de nos collègues qui n'ont pas pu se libérer pour ce Conseil, mais nous avons les pouvoirs.

Je vais vous annoncer au préalable que nous ne pouvons pas enregistrer la séance. La séance audio sera enregistrée. Nous pourrons, je l'espère, positionner le Conseil demain sur le site de la Ville.

La convocation a bien été transmise en temps et en heure à chacun des élus municipaux. La Commission de la vie municipale a été organisée, donc je vais faire l'appel des présents. »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

**Mr le Maire :** « Le quorum est atteint. Nous allons pouvoir délibérer pour cette séance qui ne se veut finalement, pas très longue.

*En premier lieu, vous savez que nous nous adressons toujours au nom de la population lorsqu'il y a des événements exceptionnels et notre planète en vit depuis de nombreuses années. Il me paraissait naturel de vous proposer que nous puissions avoir une minute de silence pour les civils qui sont tombés, en Israël et en Palestine, de façon que la Ville rende hommage à ces personnes civiles qui sont aujourd'hui au milieu de ces combats.*

*Madame RAOULT me l'a rappelé à plusieurs reprises avant cette séance. Elle souhaitait, et évidemment tout le monde partage son avis, que nous puissions avoir aussi une pensée, pour les personnes disparues c'est une quarantaine de Français dans ce conflit. Parmi les nombreux otages, il y a aujourd'hui encore huit Français qui sont sur cette liste et qui fait que de nombreuses familles tremblent encore aujourd'hui sans savoir quelle sera la destination finale de leurs enfants, de leurs petits-enfants, de leurs parents, de leurs grands-parents. Donc, il nous paraissait utile d'avoir cette pensée pour ceux qui aujourd'hui ne sont pas libres et sont dans une souffrance probablement extrême. Je vous propose que nous nous levions et qu'à l'unisson nous retenions cette minute de silence. »*

*Le Conseil Municipal observe une minute de silence.*

**Mr le Maire :** « Je vous remercie infiniment chacune et chacun d'entre vous.

*Nous allons sans plus tarder procéder à la désignation du secrétaire de séance qui s'est déjà installé à sa place. Thomas VAUTRIN, je vous propose de vous désigner comme secrétaire de séance. Maintenant, il le sait. Puis, il est véritablement le benjamin de notre assemblée, donc je souhaite qu'il en soit ainsi. »*

⇒ PRÉSENTATION DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE CONFORMÉMENT AU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES NOTAMMENT LES ARTICLES 1.2122-22 ET 1.2122-23 ET DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020-07-014 EN DATE DU 15 JUILLET 2020

**Mr le Maire :** « Comme vous le savez, je présente les décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal que j'ai pu prendre. Vous les avez reçues. Il s'agit d'une décision concernant les services techniques et de nombreuses décisions relatives à la culture qui sont donc sous l'égide d'Annie SONRIER. J'ai signé des contrats de cessions, ça s'appelle comme cela, pour réserver des concerts, des spectacles à la fois pour les plus jeunes, mais aussi pour les adultes. Donc, cela fait partie des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des questions sur ces sujets-là ? Oui, Madame RAOULT. J'ai aussi Monsieur PEREIRA qui l'a demandé. Allez-y ! »

**Mme RAOULT :** « Oui,. Monsieur le Maire, je m'interrogeais sur l'absence des sommes des marchés de contrat de cession. Est-ce que ce n'est plus une obligation légale ? »

**Mr le Maire :** « Non, ce n'est pas une obligation légale, mais nous pouvons vous les indiquer. »

**Mme RAOULT :** « Oui, ce serait tout de même bien pour notre information que nous puissions donner les sommes notamment la modification des tarifs de la saison culturelle. Enfin, ce serait bien que nous soyons informés. »

**Mr le Maire** : « Sur le marché relatif aux travaux de reprise des évacuations pluviales dans le parking inondé situé au 14, avenue de la Résistance, il s'agit d'un montant TTC de 203 812,97 €. C'est un élément qui n'avait pas été traité depuis de très nombreuses années et qui est un rattrapage lié à des circonstances, non pas d'inondations en tant que telles, mais quand même de montée des eaux qui étaient liées en particulier à des déviations de fait de certaines canalisations et qui ne sont pas correctes. »

**Mme RAOULT** : « Excusez-moi, vous ne m'avez pas coupé la parole, donc je me permets. »

**Mr le Maire** : « Oui, je vous en prie. »

**Mme RAOULT** : « Simplement, ce n'est pas dû aussi aux travaux du Centre culturel ? »

**Mr le Maire** : « En fait, c'est ce que beaucoup ont dit, mais c'est principalement lié à des canalisations qui étaient obérées par différents matériaux et qui ont créé des difficultés. Ce n'est pas une intervention de la Ville par rapport à ceci même si nous pouvons considérer que certaines pompes de relevages sont liées aux travaux du Pôle culturel, mais les pompes de relevage sont celles du parking et donc de cette copropriété dont nous sommes pour une grande partie les propriétaires.

Vous voulez les chiffres pour les autres. VB Productions, c'est Stellere. C'est 2 750 €. Ensuite, le spectacle d'improvisation qui a plutôt très bien fonctionné, Pilote. C'est 4 747,50 €. Ensuite, j'ai la modification des tarifs parce que notre nouveau Directeur Général des services m'a indiqué que nous n'avions pas besoin de passer en Conseil la modification de certains tarifs. Donc, j'ai pris par arrêté la modification de ces tarifs sur proposition d'Annie SONRIER. C'est donc ce que nous avons fait. Lorsque nous avons un tarif A festival, nous sommes à 30 €. Le tarif réduit étudiant est à 20 € et moins de 18 ans 15 €. Pour les familles nombreuses, les chiffres sont de 28 et de 12 €. Nous pourrons peut-être vous donner la fiche et la transmettre à chacune et chacun d'entre vous. Il y a donc la nouvelle grille tarifaire qui propose d'indiquer de nouveaux tarifs et une subdivision, et une hausse légère en particulier pour les tarifs B des spectacles qui passent de 12 à 15 €. C'est vraiment très faible. Même la valeur absolue est très faible. Pour les tarifs réduits étudiants, demandeurs d'emploi, plus de 65 ans et groupes de plus de 10 personnes, cela passe de 10 à 12 €. Et pour les moins de 18 ans, cela passe de 8 à 10 €. Voilà ce que je peux vous dire. Ensuite, la Compagnie théâtrale L'Embarcadère. C'est pour le spectacle qui s'appelle « La rage de vaincre », vie de Louis PASTEUR, 1 224 €. Il s'agit également de soutenir la Compagnie Cœurs Battants pour le spectacle qui est « Place aux héroïnes » pour 1 000 €. Et nous avons Dixirella State le 12 décembre prochain. Je pense que c'est un spectacle de jazz « New Orleans » de 2 954 €. Ensuite Scalpel et Matula, c'était, il me semble, à l'Agora pour 1 500 €. Et, j'ai également l'attribution des prix aux lauréats du jury de la Grande dictée de 1 278,99 €. Cela constitue l'ensemble des prix qui ont été remis dans le cadre de la Grande dictée de samedi dernier. Nous avons également « Antoine DULERY nous refait son cinéma », Antoine DULERY, que vous connaissez toutes et tous, viendra au Raincy le samedi 18 mai à l'Espace Raymond Mège pour 6 541 €. Cela fait partie des vedettes du cinéma et du théâtre français. J'espère que j'ai pu vous informer sur l'ensemble de vos questions. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur PEREIRA. »

**Mr PEREIRA** : « Merci. J'allais faire les mêmes remarques que ma collègue Corinne. Je savais que la loi permettait de ne pas le présenter, mais vous savez comme je suis attaché à la notion de transparence et je vous proposerai, si vous le souhaitez, que dans les prochains nous puissions avoir ces éléments

*même si la loi vous permet de ne pas le faire. La transparence est le bon fonctionnement entre nous. Cela permettrait de gagner aussi du temps en Conseil Municipal, d'éviter de les lire comme ça. »*

**Mr le Maire :** « Oui. Merci de votre intervention. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ? Il n'y a pas de vote. C'est juste une information, donc nous avons pour coutume de pouvoir échanger sur vos questions sur ce sujet. »

⇒ APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR LA VALIDATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CM DU :

- 19 JUIN 2023
- 5 JUILLET 2023
- 2 OCTOBRE 2023

**Mr le Maire :** « Il nous revient d'approuver les procès-verbaux des différents Conseils Municipaux. Vous les avez tous relus probablement. Peut-être avez-vous des modifications à proposer au Conseil Municipal. Je vous propose dans un premier temps d'aborder celui du 19 juin 2023 et s'il n'y a pas de question de l'approuver. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Mais vous n'avez pas de modification à apporter, c'est ça ? Très bien.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet, est-ce qu'il y a des questions, des demandes de modification ? Didier BELOT. »

**Mr BELOT :** « J'ai juste une petite question d'ordre purement administrative. Ce jour-là, j'avais donné mon pouvoir à Monsieur ROUBY avec bien sûr son accord. Il avait accepté et il avait assisté à l'ensemble du Conseil Municipal. Il avait voté toutes les délibérations. C'était juste pour rectifier cette petite erreur. »

**Mr le Maire :** « Très bien, parfait. C'est une erreur de l'Administration. Michel ROUBY nous avait dit dans un premier temps qu'il ne pouvait pas rester sur la totalité du Conseil, mais après, fait partie des choses qui sont à corriger. Donc, c'est pour le Conseil Municipal du 5 juillet, nous modifions cela. »

**Mr BELOT :** « C'était uniquement ça. »

**Mr le Maire :** « Ce qui veut dire que cela modifiera, non pas les votes, mais les noms pour chaque délibération. D'ailleurs, je me tourne vers l'Administration pour que ce soit fait, qu'il en soit ainsi décidé. Merci, Monsieur BELOT de votre intervention. »

**Mr BELOT :** « Je vous remercie. »

**Mr le Maire :** « Avec la modification de Monsieur BELOT, est-ce qu'il y a des modifications autres à apporter ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Il nous revient ensuite d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2023. Est-ce que vous avez des questions, des modifications à apporter ? Je vois qu'il n'y en a pas. Nous allons pouvoir

*passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il en est ainsi noté et décidé. Merci beaucoup. »*

⇒ **1.1 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 APRÈS VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023**

**Mr le Maire :** « *Nous avons comme premier point à l'ordre du jour les Finances puisque nous avons souvent à assurer les modifications et, non pas des ajouts, mais des ajustements de notre budget. Et donc, il est proposé une décision modificative après vote du budget supplémentaire 2023 et je vais laisser la parole, et il va me la demander, à Michel BARRIERE pour un exposé succinct. »*

**Mr BARRIERE :** « *Lors de la réunion du mercredi 12 avril 2023 du Conseil Municipal, nous avons voté le budget primitif 2023 avec recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à 25 248 779 € et recettes et dépenses d'investissement équilibrées à 13 475 930 €.*

*Lors de la réunion du lundi 19 juin 2023 du Conseil Municipal, nous avons voté le budget supplémentaire 2023 avec recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à 1 585 163,14 € et recettes et dépenses d'investissement équilibrées à 2 107 936,30 €. Alors l'ensemble du budget primitif 2023 et du budget supplémentaire 2023 se présentent avec recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à 25 240 779 € plus 1 585 163,14 € égalent 26 825 942,14 € et avec recettes et dépenses d'investissement équilibrées à 13 475 930 € plus 2 107 936,30 € égalent 15 583 866,30 €. Alors la décision modificative ne change pas les périmètres financiers de l'ensemble (budget primitif 2023 plus budget supplémentaire 2023). Elle en modifie les équilibres internes de manière très limitée puisqu'un crédit supplémentaire doit être compensé par un allègement de même valeur dans le même périmètre. C'est ce que montre le tableau qui figure dans la délibération. En fonctionnement, la décision modificative présente un ajustement pour un soutien plus important aux associations et activités culturelles, aux associations de parents d'élèves et aux coopératives des écoles dans le développement de leurs activités. Cet ajustement porte sur trois écritures à somme nulle, l'une de 28 490 € pour renforcer ce soutien, les deux autres étant des réductions de postes que l'on peut cerner plus précisément en fin d'année. En investissement, la décision modificative présente un ajustement suite à une subvention exceptionnelle relative à la rénovation du clocher de l'Église Notre-Dame, première église en béton au monde, dont le centenaire vient d'être fêté, et à des travaux supplémentaires sur des bâtiments du patrimoine de la Ville. La contrepartie étant une baisse sur les travaux de l'Hôtel de Ville en cette fin d'exercice. Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération. »*

**Mr le Maire :** « *Merci Michel BARRIERE pour cette présentation. C'est très simple, nous équilibrerons le budget en changeant sur certains chapitres différents éléments. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur PEREIRA et Madame RAOULT ensuite. Si vous pouvez demander la parole. Allez-y, Monsieur. »*

**Mr PEREIRA :** « *C'est juste pour bien comprendre. Nous avions déjà voté la subvention pour la rénovation du clocher. C'est une subvention complémentaire ou c'est la subvention que nous avions votée ? »*

**Mr le Maire** : « Non, Michel BARRIERE a voulu être très précis. Il a rappelé les éléments qui concernent le chapitre parmi les chapitres sur lesquels nous assurons une modification. Non, nous restons évidemment à 80 000 €. Il n'y a pas d'acte particulier ou de décision particulière hormis réaliser les équilibres sur les chapitres concernés en fonctionnement ou en investissement, donc vous avez le chapitre 67011 et 65 en fonctionnement et le chapitre 10204 et 02 en investissement. »

**Mr PEREIRA** : « Pour simplifier, je comprends que c'est pour mettre les bons montants dans les bonnes cases pour atteindre l'équilibre. »

**Mr le Maire** : « Oui, parce que vous savez qu'au budget il y a des dépenses et des recettes supplémentaires. »

**Mr PEREIRA** : « Nous mettons les budgets dans les bonnes cases. »

**Mr le Maire** : « Donc, nous mettons les choses dans les bonnes cases, c'est-à-dire que c'est ça. Vous pourrez corriger la faute. Les actes budgétaires, il y a un « s » à budgétaire dans l'article 2 où il est indiqué « autoriser le Maire à signer les actes budgétaires ». Mme RAOULT, non c'est Madame DJOSSOUVI. Allez-y. »

**Mme DJOSSOUVI** : « J'avais la même question que mon collègue à savoir les 37 000 € est-ce qu'ils concernent uniquement la rénovation du clocher ou il y a d'autres travaux également dans cette somme ? »

**Mr le Maire** : « Non, le clocher, c'est 80 000 €. Cela a été la subvention de la Ville et donc cela ne concerne pas d'autres actions.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote pour cette délibération concernant les Finances. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Et qui s'abstient ? Je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 20 VOIX POUR ET 12 ABSTENTIONS, A DÉCIDÉ DE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les mouvements de crédit équilibrés en dépenses et en recette au Budget 2023 de la façon suivante :

Sur la section de fonctionnement :

Chapitre	Fonction Nature	Désignation	Crédits ouverts avant décision modificative	Décision Modificative	Crédits ouverts après décision modificative
67	025 - 6745	Subvention versées aux Personnes de droit privé	8000 €	+28 490 €	36 490 €
011	413 - 60621	Combustibles	391 000 €	-20 000 €	370 000 €
65	113 - 6553	Service incendie	360 000 €	-8 490 €	351 510 €

Sur la section d'investissement :

Chapitre	Fonction Nature	Désignation	Crédits ouverts avant décision modificative	Décision Modificative	Crédits ouverts après décision modificative
10	820 - 10226	Taxe d'Aménagement	0 €	+30 000 €	30 000 €
204	025 - 20422	Bâtiments et installation	0 €	+37 000 €	37 000 €
02	113 - 6553	Hôtel de Ville	935 000 €	-67 000 €	868 000 €

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Maire à signer les actes budgétaires s'y afférents.

ARTICLE 3 : DE DIRE que ces dépenses seront inscrites au Budget 2023.

⇒ **2.1 - APPROBATION DE LA CRÉATION, DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA TARIFICATION D'UN ACCOMPAGNEMENT AUX DEVOIRS**

**Mr le Maire** : « Concernant la Réussite Éducative, j'ai demandé à Marie-Thérèse CORDONNIER de me demander la parole. Il y a deux délibérations concernant sa délégation. La première est une délibération très importante au vu des échanges que nous avons pu avoir avec les fédérations de parents d'élèves et avec les parents du Raincy, mais elle va vous en dire plus et je sais que vous avez pu lire ces délibérations par avance. La parole est à Marie-Thérèse CORDONNIER. »

**Mme CORDONNIER** : « Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas relire la délibération parce qu'elle est suffisamment concise. Je vais simplement vous donner quatre points, c'est-à-dire pourquoi, quoi, qui va les assurer et ensuite combien. Alors pourquoi ? Comme Monsieur le Maire l'a dit, il y a une demande de parents d'avoir ce que nous appelions avant les études dirigées et que nous appelons aides aux devoirs sachant que les devoirs ne sont pas des devoirs écrits. Vous savez qu'à l'élémentaire il n'y a plus de devoirs écrits. Il n'y a que des oraux et des recherches. En tout cas, une aide au travail personnel de l'élève chez lui. Alors quoi ? Donc, ce sont des préparations à l'oral, des préparations à des recherches, apprendre à travailler seuls à la maison, etc. Alors qui ? Il y a pas mal de parents et de fédérations de parents qui ont demandé que la Ville mette cela en place. Donc, nous vous soumettons cela. Alors qui va assurer ? Vous savez que nous avons déjà des études surveillées qui sont assurées par des enseignants. Les enseignants sont payés en HSE, c'est-à-dire en Heures Supplémentaires Effectives. Ils font une heure, ils sont payés une heure, quel que soit le travail qu'ils font en dehors de leur temps de travail officiel. Donc qu'ils fassent de l'étude surveillée ou dirigée, ils seront payés pareil. Simplement pour les études surveillées, nous avons au maximum 22 élèves. En études dirigées, il y en a jusqu'à 12. L'idéal serait 10. C'est important parce que cela fait des frais supplémentaires à la Mairie. Nous avons travaillé sur le tarif que nous pouvions demander. Alors, nous avons gardé les huit tarifs. Vous avez vu que nous avons gardé les huit familles plus un tarif hors commune. Nous avons pris le prix moyen que payaient les parents dans chaque tranche pour une étude surveillée et nous avons augmenté chaque tranche. Les personnes qui paieront le moins cher, ce sera 30 € par mois. Vous savez qu'un cours particulier, c'est 30 € l'heure. Là, ça ne sera pas un cours particulier parce qu'ils seront une dizaine. Ils seront plus nombreux. Ce sera de 30 à 72 € par mois et pour les hors commune 122 € par mois. Ce n'est pas une étude obligatoire. Nous allons faire un sondage pour savoir combien de familles sont intéressées. Supposons que toutes veuillent bénéficier du dispositif, le problème est que nous n'aurons peut-être pas assez d'intervenants. »

**Mr le Maire** : « Merci beaucoup pour cet exposé qui correspond à un vrai besoin des familles. Nous sommes allés avec Marie-Thérèse CORDONNIER dans une école la semaine dernière encore. Je suis encore allé tout à l'heure à l'École Thiers. Il y a les études surveillées. Nous voyons bien les parents qui viennent à la fois sur la partie étude surveillée, mais aussi garderie. Il y avait trois parents qui disaient : mais, vous ne pourriez pas faire en sorte que les devoirs des enfants soient faits parce que quand on arrive tard le soir, on a besoin aussi de souffler avec nos enfants et pas forcément de leur faire faire leurs devoirs. »

**Mme CORDONNIER** : « J'espère que ce ne sont pas des devoirs écrits. Pardon, j'ai coupé Monsieur le Maire. J'espère que ce ne sont pas des devoirs écrits. »

**Mr le Maire** : « Non. »

**Mme CORDONNIER** : « Il y en a qui en donne. Il y en a qui en ont un peu. »

**Mr le Maire** : « Simplement, c'est un sujet qui doit faire avancer et nous allons tester et voir, mais la demande est plutôt une lame de fond. Nous verrons si elle se traduit par une vaguelette ou par une très grosse vague de demandes positives. Je vois Madame ACOCA, c'est ça ? Je vous laisse la parole Madame. Pardon, Madame BIZOUERNE. »

**Mme BIZOUERNE** : « Je trouve que c'est une bonne chose. Nous allons voter pour évidemment, mais je me pose quand même une question. Pourquoi y a-t-il un tarif hors commune alors que normalement il n'y a pas d'enfants sur la commune scolarisés hors commune ? »

**Mr le Maire** : « C'est vrai que nous avons interdit la scolarisation des enfants hors commune, mais nous avons des enfants en particulier des enseignants qui exercent dans nos écoles et qui ont des enfants qui n'habitent pas sur la commune. Je crois qu'ils sont au nombre de six, me semble-t-il. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur PEREIRA, allez-y. »

**Mr PEREIRA** : « Je relisais pour être sûr d'avoir bien compris parce que je n'ai pas souvenir que vous en ayiez parlé avec les associations de parents d'élèves. Vous dites l'avoir fait, donc sûrement. Si c'est le cas, tant mieux. Encore une fois, je n'avais pas eu ce son de cloche des associations des parents d'élèves. Je vois qu'il y a un nombre maximum de groupe de 12 élèves. Je pose la question un peu idiote, mais au regard des tarifs, comme le faisait remarquer Marie-Thérèse CORDONNIER, intéressants pour un enfant. Peut-être que cela aura un grand succès et je le souhaite parce que c'est une bonne mesure. Qu'est-ce qu'on fait s'il y en a 14, 15, 16 inscrits par groupe ? »

**Mme CORDONNIER** : « Supposons qu'il y ait trois groupes de 14, cela fait un groupe de plus. C'est ça. »

**Mr le Maire** : « Je m'en souviens parce que j'ai participé au Conseil d'école de La Fontaine où d'ailleurs les trois fédérations ont posé des questions sur ce sujet et de façon presque égale. J'ai pu répondre et Sonia BEAUFREMEZ était à mes côtés en tant que représentante de la Ville également. Nous avons répondu sur le sujet en disant que nous allions le mettre à l'étude. Nous souhaitions pouvoir commencer au début de l'année prochaine. Il en a été de même à l'École des Fougères où je suis allé également. On

*me dit qu'à l'École Thiers où je n'ai pas pu aller, je le regrette vraiment infiniment parce que c'est une belle école à laquelle je tiens, les questions ont été posées. En fait, les fédérations de parents d'élèves étaient présentes et deux fédérations de parents d'élèves nous ont en aparté posé des questions, mais pas dans une arrière-cour, pas dans une salle à l'arrière, au cours d'une réunion. Quand une fédération de parents d'élèves demande une audience, et nous l'avons encore fait la semaine dernière ou il y a dix jours, cela a d'ailleurs été long, enfin pas pour moi, mais à la fin la fédération a dit : nous, c'est bon. On a évoqué tous les sujets. Nous évoquons vraiment tous les sujets, donc vous aussi, Monsieur, vous pouvez nous alerter sur ces sujets et faire que votre fédération de parents d'élèves puisse être reçue et il n'y aura aucun souci.*

*C'est bon pour vous Monsieur PEREIRA ? Oui. Alors, Madame RAOULT. »*

**Mme RAOULT :** « Monsieur le Maire, je remercie Madame CORDONNIER pour la clarté de son intervention. Je trouve que cela va tout à fait dans le bon sens. Par contre, je doute que les enfants d'instituteur viennent ici. Je crois qu'ils sont à bonne école. »

**Mr le Maire :** « Il fallait tout de même que nous le mettions. Merci, Madame, de ce clin d'œil. Nous le prenons comme tel. Il n'y a pas d'autres questions sur ce sujet ? S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose de passer au vote cette délibération. Qui est pour ? Je vois toutes les mains se lever, unanimité et je vous en remercie pour Marie-Thérèse CORDONNIER. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : APPROUVER le principe de création de temps d'accompagnement aux devoirs,

ARTICLE 2 : APPROUVER les modalités de fonctionnement,

APPLIQUER les tarifs suivants :

Quotient Familial	1	2	3	4	5	6	7	8	Hors Commune
	0 à 280	281 à 480	481 à 680	680 à 880	881 à 1080	1081 à 1280	1281 à 1580	1581 à 1880	
Forfait Mensuel	30 €	33 €	42 €	52 €	60 €	63 €	67 €	72 €	122 €

## ⇒ 2.2 - APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES POUR LES SÉJOURS HIVER 2024

**Mr le Maire :** « Je vais laisser à nouveau la parole à Marie-Thérèse CORDONNIER pour le deuxième point dans sa délégation qui est la proposition de tarifs pour les séjours de ski des vacances d'hiver. »

**Mme CORDONNIER :** « Alors, ce sont les séjours de ski pour les enfants de 6 à 11 ans et pour les adolescents de 12 à 17 ans. Nous avons fait le choix cette année qu'ils partent la première semaine. Les autres années, les petits partent en premier, les grands en second. Nous nous sommes posé la question

*s'il y avait des frères et sœurs. C'est mieux qu'ils partent ensemble. Cela laissait la possibilité aux parents s'ils avaient envie de partir en vacances la deuxième semaine de partir ensemble. Nous avons donc pensé aux parents. C'est le même lieu pour les enfants. Pour les petits, c'est donc dans la Vallée d'Abondance. Il y aura un TGV jusqu'à Thonon et après il y a un car qui les amène. Les tarifs sont les mêmes que l'an dernier avec une participation pour les parents, c'est-à-dire que la Ville participe à 60 % et la famille à 40 %. Pour les plus hauts revenus, la Ville participe à 10 % et les familles à 90 %. Les petits font du ski et un jour des raquettes. Ils passent les étoiles. Les plus grands font soit du ski soit du snowboard. Je crois que c'est tous les jours qu'ils font cela.*

*Les tarifs sont les mêmes. Vous lirez. Tout ce qu'ils font est bien expliqué. Ils sont partis au même endroit l'an dernier et cela s'est très bien passé. »*

**Mr le Maire :** « Et, c'était plein, c'est ça ? »

**Mme CORDONNIER :** « Oui, c'était plein. »

**Mr le Maire :** « Parfait. Merci à Marie-Thérèse CORDONNIER pour cette explication. »

*Est-ce que vous avez des questions ? J'ai trouvé que cela était assez complet. Monsieur PEREIRA. Allez-y, Monsieur. »*

**Mr PEREIRA :** « Merci. Je voudrais juste savoir quelle est la proportion de quotient 1, de quotient 2 et de quotient 3, quotient 4, etc. ? Puisqu'en fait, nous votons souvent ces délibérations, mais nous ne faisons jamais un bilan de ces voyages, de ces séjours. Vous comprendrez la logique qui est de savoir *in fine* combien cela coûte à la Ville. Parce que si vous dites que c'est un coût total, je vais prendre la ligne que j'ai sous les yeux, 14 550 €, si j'ai 15 jeunes quotients 1, cela va coûter très cher à la Ville versus quotients 8 qui à mon avis ne viendront pas parce que s'ils sont dans un quotient 8 potentiellement ils ont un CE et ils auront de meilleurs prix que ça. Mais, imaginons. Ce que je veux dire par là, vous avez un retour d'expérience de toutes ces années où cela a été mis en place, mais juste que nous comprenions un peu le mix et à quelle loi d'effort nous pouvons nous attendre pour la Ville ? »

**Mr le Maire :** « C'est une question que nous avions posée pour la Commission de la vie municipale. Les services et Madame CORDONNIER sont en train d'y travailler pour que nous puissions vous revenir, donc nous reviendrons là-dessus. J'ai envie de vous faire une proposition, Monsieur PEREIRA, parce que je sais que vous aimez bien les comptes rendus, etc. Et c'est normal. La République dans un Conseil, dans un Cénacle Municipal doit pouvoir obtenir des comptes. Je vous propose pour aller voir que vous puissiez aller sur place pour voir comment cela se passe. Nous ne vous demanderons pas un compte rendu, mais que vous puissiez nous dire comment cela s'est passé. Si vous êtes disponibles aux semaines concernées soit sur les 6-11 ans soit sur les plus grands, 12-17 ans, c'est sympa. Je vois que Madame RAOULT sourit en se disant qu'il ne me le propose pas à moi. »

**Mr PEREIRA :** « Je peux vendre ma place. »

**Mr le Maire :** « La proposition tient toujours, mais je vais laisser la parole à Madame RAOULT. »

**Mme RAOULT :** « Monsieur le Maire, merci pour la proposition. »

**Mr le Maire** : « Attendez que je vous réponde. »

**Mme RAOULT** : « Simplement, je vois qu'il est marqué qu'il y a un encadrement, mais il n'y a pas marqué le nombre d'encadrants. Je suis d'accord, mais c'est simplement que je voulais... »

**Mme CORDONNIER** : « Par exemple pour la randonnée en raquettes, qui est la randonnée pour les petits qui dure 2 heures, elle est encadrée par un guide de montagne pour un groupe de 15 enfants, un pour 15. La randonnée en raquettes, normalement il n'y a pas d'accident. Enfin moi, j'en ai connu un sur l'établissement, mais c'était en fin de saison. »

**Mr le Maire** : « Pas au Raincy. »

**Mme CORDONNIER** : « Non, c'était dans le 78. »

**Mr le Maire** : « Nous allons positiver. »

**Mme CORDONNIER** : « Non, il n'y en a pas. Un guide pour 15, c'est bien. C'est du plat. Sinon pour le ski, je crois que c'est pareil. Le ski, je vais vous dire. »

**Mr le Maire** : « Nous ferons une fiche puis nous l'enverrons à tout le monde. »

**Mr le Maire** : « Madame RAOULT, allez-y. »

**Mme RAOULT** : « Simplement, c'est géré par l'IFAC ? Est-ce que le salaire des animateurs est compris dans le marché ? Ce n'est pas en sus ? »

**Mr le Maire** : « Oui. C'est dans le cadre du marché et c'est tout compris. Oui, bien sûr. »

**Mme RAOULT** : « Parfait. »

**Mr le Maire** : « Oui, c'est tout compris. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, nous pouvons passer aux voix. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Merci beaucoup pour eux. C'est important qu'il y ait une majorité tout de même pour que les enfants se déplacent. Il en est ainsi décidé. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 20 VOIX POUR ET 12 ABSTENTIONS, A DÉCIDÉ DE :

APPROUVER l'organisation des séjours hivers 2024 ;

APPLIQUER les tarifs aux séjours hivers comme suit :

**Tarifs enfants (6 – 11 ans) :**

		1	2	3	4	5	6	7	8
Participation ville	€	570,00 €	522,00 €	475,00 €	427,50 €	332,50 €	237,50 €	142,50 €	95,00 €
	%	60%	55%	50%	45%	35%	25%	15%	10%
Participation de la famille	€	380,00 €	427,50 €	475,00 €	522,50 €	617,50 €	712,50 €	807,50 €	855,00 €
	%	40%	45%	50%	55%	65%	75%	85%	90%

**Tarif jeunes (12 – 17 ans) :**

		1	2	3	4	5	6	7	8
Participation ville	€	582,00 €	533,5	485,00 €	436,50 €	339,50 €	242,50 €	145,50 €	97,00 €
	%	60%	55%	50%	45%	35%	25%	15%	10%
Participation de la famille	€	388,00 €	436,50 €	485,00 €	533,50 €	630,50 €	727,50 €	824,50 €	873,00 €
	%	40%	45%	50%	55%	65%	75%	85%	90%

DIRE que le paiement du séjour devra être soldé 15 jours avant le départ,

DIRE que le paiement du séjour peut s'effectuer au maximum en 3 mensualités,

DIRE qu'en fonction de la situation sanitaire et des directives préfectorales au moment du départ, le séjour pourra être annulé. En cas d'annulation pour ces raisons, il sera donc intégralement remboursé,

DIRE que les recettes inhérentes à cette délibération seront constatées au Budget Communal de l'exercice budgétaire,

DIRE que les dépenses afférentes à cette délibération seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024.

⇒ **3.1 - DÉCLASSEMENT/DÉSAFFECTATION DE CERTAINES PROPRIÉTÉS COMMUNALES AUX FINIS DE MISE EN VENTE.**

**Mr le Maire :** « Le point 3 à l'ordre du jour concerne l'Urbanisme, déclassement/désaffectation de certaines propriétés communales aux fins de mise en vente. Vous allez dire que c'est un peu l'Arlésienne puisque nous en parlons assez souvent, mais le Directeur Général des Services nous a signalé le fait qu'il fallait assurer ce déclassement par l'intermédiaire de cette délibération. Je vais laisser la parole à Montasser CHARNI. »

**Mr CHARNI :** « Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, la Ville est propriétaire d'un certain nombre de biens qui sont inscrits au registre du domaine public et pour lesquels il n'est pas forcément pertinent de les conserver dans le cadre d'une gestion régaliennes, rigoureuse des comptes de notre commune. C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons de les désaffecter de leur utilisation dans le cadre d'un service public, en réalité auxquels ces biens n'ont jamais correspondu, puis également de procéder à leur déclassement afin de permettre leur mise en vente.

Alors s'agissant des biens concernés, nous avons :

- Un appartement, enfin si nous pouvons le qualifier d'appartement, qui est situé au 12, boulevard de l'Ouest ;
- Un pavillon situé aux 46, allée des Bosquets ;
- Et un pavillon situé au 5 bis, villa Thiers.

*La raison de procéder à ce déclassement est déjà justifiée par le fait d'éviter des coûts inutiles pour la Ville parce que vous savez que chaque année, nous avons des problématiques en termes de taxes foncières, de coûts d'entretien. Il s'agit d'éviter également les problèmes liés aux squats.*

*Puis, cela nous permet, si vous voulez, de gérer au plus près chaque centime du budget de notre commune. Je note qu'il y a aussi, comme vous le savez, le souci de la transparence. J'ai entendu tout à l'heure notre collègue indiquer qu'il était très attaché sur ce point-là. Ce que la Ville envisage de faire, c'est tout d'abord de procéder à une évaluation, comme vous le savez, par le service des Domaines dans un premier temps et ensuite de procéder, le cas échéant, à une vente aux enchères à la bougie qui serait orchestrée par le notaire de la Ville. Tous ces éléments restent et il apparaît, encore une fois, que nous gérons dans une totale transparence cette question du domaine public. Il était vraiment temps d'y procéder, encore une fois, dans le cadre de l'intérêt communal. Merci à vous. »*

**Mr le Maire :** « Merci, Monsieur CHARNI. Madame RAOULT, vous demandez la parole ? Oui. Je vous la donne. »

**Mme RAOULT :** « Merci, Monsieur le Maire. Monsieur CHARNI a répondu à une partie de ma question, c'est-à-dire l'estimation de ces biens. Écoutez, j'aurai préféré que nous ayons tout de même une estimation. Cela aurait été mieux. D'autre part, est-ce qu'il y a un projet derrière la vente de ces biens ? Et est-ce bien le moment de vendre compte tenu de la baisse des biens immobiliers ? Je crois que ce n'est pas forcément le bon moment. »

**Mr CHARNI :** « Mes très chers collègues, la difficulté est que nous ne pouvons pas procéder à une évaluation par le service des Domaines tant que les biens ne sont pas déclassés. Chronologiquement, nous sommes obligés de procéder de cette sorte. Ensuite en ce qui concerne le prix du marché immobilier, vous savez il y a six mois nous parlions de baisse absolument dramatique avec des taux d'intérêt qui plafonnaient à 4,55 %. Là, certains notaires et notamment les notaires de la Ville nous reviennent en indiquant qu'il y aurait une stabilisation des prix et même une remontée. Donc, nous actions le principe du déclassement. Et bien évidemment, l'objectif de la Ville est d'essayer de vendre au meilleur moment pour que les caisses de la Ville soient renflouées dans les meilleures conditions possible bien évidemment. »

**Mme RAOULT :** « Monsieur le Maire, je rebondis sur l'intervention de Monsieur CHARNI qui dit que les caisses de la Ville sont à renflouer. Cela veut dire qu'il y a un souci ? »

**Mr le Maire :** « C'est pas mal de votre part. Je trouve que vous rebondissez bien. »

**Mme RAOULT :** « Je rebondis, mais ce n'était pas l'objet de mon intervention au départ, mais j'avoue que Monsieur CHARNI m'a facilité la chose. Non simplement en fait, vous n'avez pas répondu. En général, j'essaie toujours de saisir la balle au bond. En fait, j'ai une question et une proposition. La question est : y a-t-il un projet derrière la vente de ces biens ou est-ce simplement pour renflouer les caisses de la Ville ? D'autre part, j'ai une proposition à vous faire, Monsieur le Maire. Je pense qu'elle

*va dans le bon sens, dans le sens de l'intérêt général. Je vous propose de mettre en place une prime pouvoir d'achat notamment pour les agents de la Ville. Les agents de catégorie C pourraient bénéficier d'une prime de 800 €. C'est un décret qui vient de sortir, qui date de fin octobre. »*

**Mr le Maire :** « *Madame RAOULT, le 11 décembre, nous l'aurons cette prime. Nous allons la voter. Je sais que vous pourrez dire que c'est sur votre proposition, mais moi, je n'ai aucun problème. »*

**Mme RAOULT :** « *Monsieur le Maire, je ne serai pas là le 11 décembre. Vous voyez, je suis un petit peu en avance. »*

**Mr le Maire :** « *Quand le Gouvernement décide quelque chose, il faut que nous puissions l'instruire avec la Préfecture et que nous puissions monter la délibération. »*

**Mme RAOULT :** « *Voilà, mais je vous fais une proposition Monsieur le Maire. »*

**Mr le Maire :** « *D'accord. »*

**Mme RAOULT :** « *Je vous fais une proposition et je vois que vous l'avez déjà prévue. Écoutez, je vous en remercie pour les agents municipaux. »*

**Mr le Maire :** « *Je vous en prie Madame. Monsieur CHARNI. Attendez, il y a Monsieur PEREIRA. Nous allons prendre la question de Monsieur PEREIRA et Monsieur CHARNI répondra à Madame RAOULT. »*

**Mr PEREIRA :** « *Je rejoins Corinne RAOULT encore une fois. Je ne vais pas revenir sur le côté « renflouer les caisses de la Ville » parce que j'ai trouvé cela très amusant, mais sur la partie du marché immobilier. Le marché immobilier, je suppose que Montasser CHARNI est un excellent Maire adjoint et excellent dans sa profession, mais a priori il prévoit ce que les experts immobiliers n'arrivent pas à prévoir. La réalité est que le marché immobilier est tendu et c'est une réalité. Il y a un vrai brouillard, nous allons l'appeler comme ça, pour l'année qui va suivre sur le marché de l'immobilier. Il y a peu de probabilités que le marché immobilier augmente. Nous ne sommes pas là pour parler que du marché immobilier et nous allons parler de l'intérêt et de l'ambition pourquoi nous vendons ces terrains. J'ai eu la même réaction que le lapsus qu'a fait Montasser CHARNI à savoir que quand je vends tout ce que j'ai, c'est que j'ai des problèmes d'argent et c'est l'impression que cela donne. Après, j'entends que ce n'est pas le cas. La question est : pourquoi nous les vendons ? Ma première question est : est-ce que cela a vocation à financer le projet du Pôle Culturel ? »*

**Mr le Maire :** « *En fait, vous connaissez tous les deux et tous les élus connaissent parfaitement la Ville. Il y a une maison Phénix allée des Bosquets avec un petit terrain. Peut-être que vous pensez en tant que spécialiste que nous pourrons renflouer la Ville avec ça alors que nous n'en avons pas besoin ou que nous pourrons payer le Pôle Culturel. Mais, j'essaie de me souvenir à chaque fois, dans tous les débats que nous avons eus, je vous ai indiqué que nous avions pour objectif de vendre certaines propriétés de la Ville dont nous n'avons pas besoin. Quand vous êtes un particulier et qu'il y a quelque chose dont vous n'avez pas besoin, vous le vendez parce que cela vous coûte, parce qu'il y a des assurances et nous payons de la taxe foncière dessus. C'est ça notre raison. Vous avez une maison qui est plutôt une maisonnette villa Thiers. Il y avait une dame qui occupait cette maison et cette dame était une ancienne*

*employée municipale. C'est Monsieur MÈGE qui avait décidé que cette dame serait locataire. Cette dame est décédée. Sa famille nous a indiqué qu'elle ne souhaitait pas garder le bien. Donc quand vous avez une maisonnette coincée Villa Thiers entre d'autres maisons modestes ou moins modestes, très clairement, vous ne pouvez rien en faire. Donc autant que cela profite soit à des gens du quartier soit à une famille qui pourrait arriver et à faire que ces 200 000 ou 300 000 €, grand maximum, Chantal RATEAU dit non, peut-être moins, je ne suis pas un expert immobilier. Il vaut mieux que cela soit dans les caisses de la Ville pour que nous puissions en faire quelque chose. J'avais indiqué que l'équilibre que nous menions pour cette année 2023 c'était de se donner la possibilité d'emprunter et si possible de ne pas emprunter. Je pense que nous n'emprunterons pas cette année et que nous donnerons la possibilité à la Ville de faire rentrer de l'argent. Peut-être que les opérations ne seront pas terminées en 2023. C'est tout. Vous savez, je crois que nous sommes à 6 ou 7 M€ de trésorerie et ça, nous n'en parlons pas. Je veux bien que vous me disiez qu'il y a eu un lapsus de mon adjoint, mais voilà. »*

**Mr PEREIRA :** « Nous avons combien d'engagements sur le Pôle Culturel ? »

**Mr CHARNI :** « C'est à la fois rétablir et stabiliser les comptes de la Ville. »

**Mr le Maire :** « Nous ne rétablissons pas les comptes de la Ville puisque nous avons 6 M€ de trésorerie. »

**Mr PEREIRA :** « C'est maladif. »

**Mr le Maire :** « Je finis. Le dernier appartement, vous savez, j'ai eu peur. Il a fallu que je m'accroche avec une corde tellement l'appartement avait un sol qui déclinait. Franchement, je ne sais pas ce que nous pouvons en faire. En tout cas, je ne me voyais pas vendre à un particulier qui vivrait là-dedans. C'est impossible, donc autant faire en sorte que nous les vendions puisque cela puisse servir à quelqu'un qui pourrait réhabiliter ou en faire quelque chose. C'est tout. Allez-y, Monsieur. »

**Mr PEREIRA :** « En fait, je pense que c'est le chemin de réflexion de Montasser CHARNI. Et encore une fois, c'est là où je voulais en arriver, c'est que certes nous avons peut-être 7 M€ de trésorerie. La question est : combien avons-nous d'engagements pour le Pôle Culturel ? Parce qu'il faudra bien lever de l'argent pour ce Pôle Culturel. Ces 7 M€ en trésorerie, nous les avons, ce n'est pas pour rien. Nous avons vendu le Collège Corot qui devait financer le Pôle Culturel qui n'est pas encore sorti. Mon point est : est-ce que nous vendons ces biens, parce que certes ils avaient certainement une utilité à un moment pour la Ville, ils ont trouvé qu'il n'y en a plus, peut-être qu'il aurait pu en avoir d'autres. Il y a un millier d'espaces pour la Ville qui pourraient être créés qui ne sont pas créés. Nous en avons déjà parlé. Nous aurions pu en créer d'autres. Nous n'avons pas eu de débat et c'est ce que j'avais dit la dernière fois que nous avions délibéré sur ce sujet-là. Nous n'avons pas eu de débat sur la façon dont nous pourrions réorganiser l'utilisation de ces biens. Nous n'avons pas eu de discussions à ce sujet-là et nous n'avons pas consulté les associations pour savoir si elles ont besoin de bien, si elles avaient besoin d'accueil. Nous ne savons pas s'il y a des associations de protection des femmes sous violence conjugale qui ont besoin d'espace complémentaire. Nous savons très bien que c'est difficile. Il y a un millier de sujets sur lesquels nous pourrions être. Nous savons très bien que nous allons entrer dans une période critique d'un point de vue économique parce que comme vous le savez les taux de crédit augmentent, les marchés immobiliers tombent, le marché de l'immobilier neuf ne construit plus et nous aurons de vrais sujets économiques. Nous avons peut-être besoin demain d'avoir de l'accueil. Je dis juste que

*vendre sans avoir étudié des projets, mais c'est la même logique que je pose comme la dernière fois sur le Parc Valère Lefebvre et l'Ermitage. Je pense qu'il faut raisonner sur des sujets avec tout le monde y compris les Raincéens sur ce que nous attendons comme espaces pour les Raincéens, qu'est-ce que les Raincéens attendent réellement, et j'ai même envie de dire, pas juste entre nous, et de consulter les associations présentes sur la Ville. »*

**Mr le Maire :** « Monsieur PEREIRA, je comprends une partie de votre réflexion. Je vous ai proposé que vous puissiez aller visiter les sites. Nous ne pourrons pas faire de Maison des Jeunes dans l'un des trois sites. Nous ne pourrons pas faire un site d'accueil pour les femmes en difficulté. Vous ne croyez pas que sur tous les items que vous avez cités là à l'instant il n'y a pas un travail de fond. Les violences faites aux femmes, c'est un sujet extrêmement important que nous verrons encore jeudi matin avec le Procureur de la République, avec des juges. Nous serons entre Villemomble et Le Raincy pour travailler. Alors, nous avons déjà travaillé en amont sur ces sujets et nous avons des solutions. Mais là, vous voulez interroger la population. Je vous rappelle simplement que vous avez un mandat des Raincéens et le mandat des Raincéens a été confié au moment des élections municipales sur la base de votre programme que vous avez partagé d'ailleurs avec d'autres listes qui sont ici. Donc, vous devez défendre votre programme. »

**Mr PEREIRA :** « C'est ce que je fais en ce moment. »

**Mr le Maire :** « Non, donc apportez concrètement. »

**Mr PEREIRA :** « Concrètement, mon point est de ramener à la Ville ce qu'elle est, une communauté. »

**Mr le Maire :** « Oui, mais concrètement ? Pas un truc en l'air. Vraiment, je vous respecte complètement, mais là nous faisons des trucs en l'air. »

**Mr PEREIRA :** « Je fais en l'air parce que nous sommes là au bout et nous parlons de cela pendant cinq minutes, mais parlons des dossiers avant. »

**Mr le Maire :** « Mais, il y a une Commission de la Vie Municipale. J'ai dit à tous les élus de l'opposition que j'étais prêt à les recevoir pour pouvoir discuter, donc il n'y a aucun problème. Vous voulez que nous discutions, d'ailleurs avec des élus, avec moi, et nous prenons les choses les unes derrière les autres. »

**Mr PEREIRA :** « Je me permets. Encore une fois, le but n'est pas de critiquer ce qui est fait. Le but est d'apporter de l'amélioration pour que nous n'ayons plus ce genre de sujet. »

**Mr le Maire :** « Oui. »

**Mr PEREIRA :** « Vous faites une Commission Municipale où vous traitez l'intégralité des dossiers. Vous faites un pré-Conseil Municipal. L'intérêt d'une Commission est d'aider à la réflexion de la majorité pour qu'elle travaille en amont les dossiers avec la réflexion de tout le monde. Comme vous le dites, nous avons tous ici mandat des Raincéens et il n'y a pas un si grand écart de voix entre nos listes respectives. »

**Mr le Maire** : « Attendez, je vous coupe. Enfin si, il y a un écart de voix. Entre la majorité et les oppositions, il y a un très gros écart de voix. »

**Mr PEREIRA** : « J'entends si vous cumulez les oppositions et surtout avec le nombre d'élus, mais nous n'allons pas entrer dans un calcul d'apothicaire. »

**Mr le Maire** : « Attendez, 50 % plus, plus, plus et 35 %. Non, mais je veux bien, mais dites la vérité. Monsieur PEREIRA, la vérité. Ce sont les chiffres. Vous êtes très axé sur la vérité. »

**Mr PEREIRA** : « Exactement. »

**Mr le Maire** : « Moi, je n'ai pas de problème, mais vous dites que nous ne sommes pas loin l'un de l'autre, non. Nous n'avons pas fait 49 et 50. »

**Mr PEREIRA** : « Ce n'est pas le sujet-là. »

**Mr le Maire** : « Non. »

**Mr PEREIRA** : « Ce n'est pas le fond du débat. »

**Mr le Maire** : « Non, mais c'est ce que vous avez dit. Je suis désolé, il faut rectifier à chaque fois que la vérité n'est pas dite. C'est tout. »

**Mr PEREIRA** : « Très bien. Eu égard aux démissions de votre majorité, je pense que le poids de votre opposition... Et rappeler tout de même qu'au démarrage de cette séance et je vous remercie de m'avoir... »

**Mr le Maire** : « Ce sont des égos personnels, c'est tout. »

**Mr PEREIRA** : « Bref. Encore une fois, nous sommes ici pour réfléchir. Si vous ne faites pas une Commission au préalable pour nourrir votre réflexion, vous ne respectez même pas le vote des Raincéens, c'est-à-dire que votre réflexion est juste basée sur votre majorité et vous ne la nourrissez pas de votre opposition. Venir en Conseil, en Commission Municipale pour me dire que vous avez pris cette décision sans même tenir compte de nos remarques, c'est trop tard. La décision est actée. Elle est actée. »

**Mr le Maire** : « Je suis désolé, Monsieur PEREIRA, nous allons passer une journée ensemble avec la majorité, vous et Madame TCHARLAIAN et vous allez échanger avec nous sur vos propositions parce que ce que nous voulons, ce sont les avoir, vos propositions. Nous ne les avons pas. Depuis tout à l'heure, vous parlez et nous vous laissons avec plaisir la parole, mais vous ne faites aucune proposition. Vous dites que nous ne pouvons pas vendre les biens de la Ville parce que nous pourrions très bien les utiliser pour quelque chose. Je vous ai proposé d'aller les visiter. Je vous assure qu'il y a un appartement, il faudrait s'encorder. Nous ne pourrions rien en faire. Il y a une maison Phénix allée des Bosquets et il y a une maisonnette villa Thiers. Essayons de parler du concret, de la réalité des choses. Si nous venions à vendre le Café Hôtel qui est dans l'avenue de la Résistance qui est notre propriété. Ce n'est pas moi

*qui l'ai acheté. Je peux vous dire que je n'avais pas envie d'être tenancier de bar et d'hôtel, mais c'est comme ça, la Ville est propriétaire de cela. Évidemment, nous en parlerons. Mais là, ce sont vraiment des éléments qui sont extrêmement secondaires et vous essayez de prendre ce sujet-là pour parler. Je comprends que vous ayez une opinion. Encore une fois, nous la respectons. Mais là, nous ne la comprenons pas parce que nous n'avons pas le contenu et c'est ce qui est important. Vraiment, je ne réponds pas, mais quand même là, le sujet est extrêmement secondaire. »*

**Mr PEREIRA :** « *Encore une fois, je répète parce que vous travestissez mes propos. Vous me dites que je ne fais pas de propositions, ce qui est faux. J'en fais assez régulièrement, à chaque Conseil Municipal. A minima, j'avais un programme que je vous ai d'ailleurs ramené une fois ou deux en Conseil Municipal. Donc, mon point est encore de dire que si vous souhaitez que nous travaillions ensemble, le meilleur moyen est encore de nous inviter dans les Commissions de réflexion des projets en amont. Ne nous les présentez pas quand ils sont déjà présentés, fabriqués. C'est tout. Mon point est juste là. Il ne va pas plus loin. »*

**Mr le Maire :** « *Écoutez, merci, Monsieur. Nous avons votre expression. Je rappelle seulement une chose, c'est que je redis que les Raincéens nous ont donné mandat. Qu'il y a des gens de la majorité, qu'ils nous aient quittés ou pas, ce n'est pas le sujet. Nous devons tracer, donc tracer cela veut dire respecter évidemment les oppositions, faire en sorte que nous puissions vous proposer des choses, mais vous n'êtes pas le Maire et ce n'est pas vous qui décidez. Mais, vous êtes force de proposition. J'ai été à votre place Monsieur pendant 13 ans. J'ai été à votre place. Je peux vous dire que l'opposition n'était pas considérée comme elle l'est aujourd'hui.*

*Et donc là, vous pouvez vous exprimer comme vous voulez et malheureusement votre expression fait que nous n'arrivons pas à voir vos propositions. Moi, je vous dis faites-nous vos propositions concrètes sur ce qui pourrait être fait sur les propriétés municipales ? Si vous voulez, je peux vous redonner la liste de toutes les propriétés municipales qui existent. Ce n'est pas un secret, c'est dans tous les budgets. Et à ce moment-là, vous me dites : tel terrain, tel machin, etc. Nous voulons le garder. Nous ferons une Maison des Jeunes. Vous ferez, je n'en sais rien, des éléments pour la protection des animaux. Mais, c'est ce qu'il faut faire. Ce n'est pas autre chose. Ce ne sont pas mes propositions évidemment. Je vais laisser la parole à Montasser CHARNI. Pardon, il y a Madame RAOULT. Madame RAOULT. »*

**Mme RAOULT :** « *Monsieur le Maire, vous avez abordé deux fois sur quelque chose à laquelle je tiens, c'est la Maison des Jeunes. Où en est votre réflexion à ce sujet-là ? L'ancienne Maison des Jeunes ? Nous en avions discuté à plusieurs reprises. »*

**Mr le Maire :** « *Avec tout le respect que j'ai pour vous, ce n'est pas tout à fait le sujet. Je veux bien vous répondre. »*

**Mme RAOULT :** « *Vous avez abordé la question. »*

**Mr le Maire :** « *Mais, vous êtes en dehors des clous. »*

**Mme RAOULT :** « *Je rebondis. »*

**Mr le Maire :** « *Mais nous en avons parlé combien de fois en Conseil Municipal ? »*

**Mme RAOULT :** « Je sais bien, mais là, je veux savoir où cela en est comme cela n'avance pas et que c'est toujours en l'état. »

**Mr le Maire :** « Nous devons démolir la Maison des Jeunes et assurer le nettoyage et la dépollution du terrain. Ça, c'est la première étape que nous n'avons pas encore faite pour des raisons techniques d'ailleurs, mais uniquement techniques, donc nous le ferons. Ensuite, nous avions deux options dans la majorité municipale. La première était de faire un parking arboré qui est réclamé. « Arboré », je ne sais pas s'il est réclamé par tous les Raincéens, mais le parking est réclamé par un très grand nombre de Raincéens et en particulier les utilisateurs du parc aquatique et de Raymond Mège. L'autre solution était d'en faire un espace vert. Et, je dis que dans l'option d'en faire un parking, nous pourrions demander un droit de passage à la copropriété qui est juste dans le fond du terrain municipal pour que nous puissions accéder du parking directement au parc aquatique. Mais ça, je l'ai déjà dit. Merci. Je vais laisser la parole à Montasser CHARNI très rapidement me dit-il. »

**Mr CHARNI :** « Rapidement. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues effectivement, notre collègue David PEREIRA l'a indiqué, nous sommes tous autour de la table du Conseil Municipal pour représenter nos électeurs. Je pense alors vraiment de manière extrêmement sincère qu'il faut les représenter quand même en connaissant un minimum les dossiers et en sachant comment fonctionne un Conseil Municipal. Aujourd'hui, nous sommes en séance du Conseil Municipal, donc nous prenons des délibérations. Le Conseil Municipal n'est pas un organe de réflexion. L'organe de réflexion où nous pouvons échanger est notamment la Commission Municipale. Nous avons tenu une Commission Municipale et malheureusement les collègues aujourd'hui qui tentent d'obtenir des explications auraient pu être présents lors de cette Commission Municipale pour que nous puissions éventuellement approfondir le dossier. Parce que très honnêtement lorsque j'étais élu d'opposition lorsqu'on nous mettait des adresses dans une proposition de délibération, j'allais voir à quoi cela correspondait. Alors quand j'entends mon collègue David PEREIRA nous parler de terrain, nous dire que nous pouvons ouvrir une Maison des Associations, enfin dans un appartement qui fait 25 ou 27 m<sup>2</sup>, qui est dans un état de déliquescence totalement absolue, il faut être quand même relativement sérieux et connaître ces dossiers. Je veux bien que nous discutions, que nous échangions, mais vraiment c'est extrêmement important. Encore une fois de l'autre côté de la caméra, nous avons des gens qui nous regardent et l'organe du Conseil Municipal est un organe qui est extrêmement sérieux. »

**Mr le Maire :** « Merci beaucoup. Nous n'allons peut-être pas faire un dialogue permanent. Je vous redonne la parole à tous les deux. Qui s'affiche ? Monsieur PEREIRA. Je ne l'ai pas fait volontairement. »

**Mr PEREIRA :** « Monsieur le Maire, mes chers amis, je répondais, et cela aurait été bien effectivement par respect pour les Raincéens qui pourraient nous regarder par hasard, mais il n'y a pas de caméra, comme il n'y a pas de caméra je pense que ce sera compliqué, je répondais au fait que la Commission Vie Municipale et à l'organisation. Je ne parlais pas du Conseil Municipal, donc ce serait bien que vous écoutiez mes propos et ne pas les travestir. D'accord. »

**Mr le Maire :** « C'est désobligeant. Écoutez franchement. »

**Mr PEREIRA :** « Vous savez ce que nous ferons au prochain procès-verbal, nous lirons le passage que Monsieur CHARNI vient d'avoir et nous verrons le niveau de désobligance qu'il a eu à mon égard sachant que je n'ai manqué de respect à personne. Je faisais une remarque constructive qui aidait et en vous mettant mes humbles compétences à disposition de la Ville à savoir que ma proposition est d'être à votre disposition pour travailler les dossiers plutôt que vous les travaillez de votre côté parce qu'ensemble, nous serons toujours plus forts. Et sûrement que vous êtes très doués tous dans la majorité, mais peut-être que nous avons des points de vue différents. Je n'ai jamais parlé de faire une Maison des Associations dans un 20 m<sup>2</sup>. J'ai dit que nous pouvons toujours trouver une réflexion. Peut-être que j'ai une réflexion et une imagination, et une créativité que vous n'avez pas, et qu'il y aurait pu avoir un service complémentaire aux Raincéens. C'était mon point. Il n'y avait pas sujet à surenchérir sur ça, mais merci pour votre participation Monsieur CHARNI. »

**Mr le Maire :** « Merci, Monsieur. Madame RAOULT et nous clôturons là-dessus. »

**Mme RAOULT :** « Monsieur le Maire, je rebondis sur les propos de mon collègue, Monsieur CHARNI, pour lui dire que je me suis sentie un petit peu visée. Je ne suis pas maître de l'agenda du Maire. Je n'étais pas là effectivement aux Commissions Municipales et je m'en suis excusée. J'étais en déplacement à l'étranger. Donc, je trouve que ce procédé n'est quand même pas terrible. D'autre part, la fonction de Conseillère Municipale est effectivement de poser des questions à Monsieur le Maire en tout respect. Il a parlé à deux reprises de la Maison des Jeunes. J'ai rebondi sur le sujet sachant que ce projet est en jachère depuis plusieurs années déjà. Donc je suis désolée, mais il y a des Raincéens qui nous écoutent probablement. »

**Mr le Maire :** « Très bien, merci, Madame. Merci beaucoup. Nous allons passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Écoutez, nous avons enregistré vos votes. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 20 VOIX POUR ET 12 CONTRE, A DÉCIDÉ DE :

ACCEPTER le principe de déclassement du bien situé 12 boulevard de l'Ouest 93340 LE RAINCY

ACCEPTER le principe de déclassement du bien situé 46 Allée des Bosquets 93340 LE RAINCY

ACCEPTER le principe de déclassement du bien situé 5 bis Villa Thiers 93340 LE RAINCY

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces déclassements

AUTORISER Monsieur le Maire à mettre ces biens en vente dans le respect des dispositions légales quant à la vente de biens immobiliers relevant du domaine privé de la commune.

DIRE que les sommes de la vente seront intégrées au budget de l'exercice de réalisation.

⇒ **4.1 - ATTRIBUTION ET MONTANT DES PRIX REMIS POUR LE CONCOURS PHOTO INTER JUMELAGES « REGARDS CROISÉS »**

**Mr le Maire :** « Alors, nous passons à la Culture, le point 4. Nous allons laisser notre brillante Adjointe à la culture prendre la parole. Je vais lui donner immédiatement pour le point 4.1 attribution et montant des prix remis pour le concours photo. »

**Mme SONRIER :** « Merci, Monsieur le Maire. La délibération que je vais présenter devant vous concerne l'attribution des prix pour le concours « Regards croisés ». Comme vous le savez, la Ville du Raincy est jumelée avec plusieurs autres villes : Calcas Da Rainha au Portugal, Finchley qui fait partie du « borough » de Barnet en Angleterre, Clusone en Italie et Yavné en Israël. Chaque année depuis 2017, un concours interjumelage est organisé. La délibération fait état des prix qui sont attribués. Le premier prix aura une valeur de 150 €, 100 € pour le deuxième prix et 75 € pour le troisième prix. Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération. »

**Mr le Maire :** « Merci beaucoup. Est-ce que nous pouvons passer directement au vote ? Il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote directement. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, A DÉCIDÉ DE :

VALIDER les montants alloués aux finalistes de ce concours en chèque-cadeau, mandat, virement ou tout autre mode de récompense comme suit :

1<sup>er</sup> Prix : 150 euros  
2<sup>e</sup> Prix : 100 euros  
3<sup>e</sup> Prix : 75 euros

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document y afférent.

DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023 de la commune et le seront pour les années suivantes dès lors que l'opération sera reconduite.

⇒ **4.2 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LA VILLE DU RAINCY**

**Mr le Maire :** « Le point numéro 2 est le 4.2. C'est la mise à jour du règlement intérieur du Conservatoire. La parole est à Annie SONRIER. »

**Mme SONRIER :** « Juste avant de commencer, je vais rappeler qu'il y a une petite coquille dans l'article 3.3. Cela a été vu avec le DGS, donc ce sera rectifié. »

**Mr le Maire :** « C'est quoi la coquille ? Oui, c'est ça. Nous n'avons pas indiqué la ville du Raincy, mais une autre Ville à laquelle le DGS était très attaché. Il y est toujours attaché. C'est à la page 5. »

**Mme SONRIER** : « La deuxième délibération culturelle concerne l'actualisation et la complétude du règlement intérieur du conservatoire. Depuis l'application du nouveau schéma national d'orientation pédagogique, il y a du changement. Le statut particulier du cadre d'emploi des agents du Conservatoire a été modifié. Il est précisé les droits et devoirs des agents ainsi que le fonctionnement des services. Il y a lieu d'intégrer dans le règlement intérieur l'organisation des études et une précision a été apportée au niveau des instances de consultation de travail et de réflexion liées à la vie du service. En clair, il faut retenir que le nouveau schéma national d'orientation pédagogique précise qu'en dehors de l'enseignement il a lieu de prendre en compte la préparation des cours, le suivi des élèves, le travail de recherche, le conseil d'orientation des élèves, la participation des professeurs et des assistants aux réunions de concertation pédagogique. Le nombre de membres du Conseil d'Établissement est précisé, donc il faut deux élus, qui sont désignés par le Maire. Il faut que le Directeur du Conservatoire participe à cette instance. Il y a les représentants des professeurs (deux enseignants et deux suppléants). Il y a deux représentants des parents d'élèves et deux suppléants, deux représentants des élèves majeurs et deux suppléants. Le Conseil d'Établissement est consultatif et force de proposition. Les élections ont lieu tous les trois ans et ce Conseil se réunit une fois par an. En ce qui concerne le Conseil pédagogique, l'instance est composée de professeurs de chaque département pédagogique. Le Directeur du Conservatoire est aussi présent. L'objectif est d'élaborer des projets d'établissement, de programmer des manifestations culturelles entre autres. Dans le règlement intérieur, il y a aussi le Conseil de Discipline. À ce Conseil de Discipline, vous avez le Maire adjoint en charge de la culture, le Directeur du Conservatoire, les représentants d'enseignants d'élèves et les parents d'élèves, et l'enseignant de l'élève concerné. En ce qui concerne les élèves mineurs, ils seront accompagnés de leurs représentants légaux et les majeurs peuvent assister ou se faire remplacer par une personne de leur choix. C'est tout ce que je pouvais vous dire sur cette délibération qui concerne le règlement intérieur du Conservatoire. »

**Mr le Maire** : « Merci, Madame SONRIER de ces précisions nombreuses qui permettent d'éclairer l'assemblée. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie beaucoup. Écoutez, c'était rondement mené au niveau de la Culture. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 20 VOIX POUR ET 12 ABSTENTIONS, A DÉCIDÉ DE :

APPROUVER les termes du règlement intérieur modifié du conservatoire, joint en annexe de la délibération,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document y afférent.

#### ⇒ 5.1 - CHANGEMENT D'AFFECTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

**Mr le Maire** : « Nous allons passer aux Affaires Générales, changement d'affectation de certains bâtiments municipaux. Il s'agissait pour nous de mettre un peu d'ordre, ce qui n'avait pas été fait depuis au moins une quinzaine voire une vingtaine d'années dans les affectations de certains biens immobiliers de la Ville et pour évidemment s'arroger la possibilité de payer moins d'impôts pour la Ville. Je vais laisser la parole au sachant du sujet, Montasser CHARNI. »

**Mr CHARNI :** « Merci, Monsieur le Maire. Tout à l'heure, nous étions sur la transparence. Là, nous sommes au niveau de l'assainissement, non pas au sens des réseaux, mais au sens de la bonne gestion municipale. Nous vous proposons de changer d'affectation un certain nombre de biens immobiliers. Vous avez une annexe où sont retracés la nature initiale du bien, l'adresse, la superficie, le numéro fiscal du bien et sa nouvelle destination à savoir la nature du bien aujourd'hui. Alors au terme de ce projet de délibération, le fait de le soumettre au vote du Conseil Municipal avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, cela nous permettra de réaliser une économie d'impôt d'à peu près 26 000 €. Nous sommes assujettis sur les anciennes destinations tout à la fois à des taxes foncières et également à des taxes sur les logements vacants. 26 000 €, cela correspond grossièrement à la moitié du budget du Centre Municipal de Sport qui est géré par notre ami et collègue Didier GERVAIS. Cela correspond à la totalité du budget du Conservatoire hors traitement des agents qui y sont affectés. Donc, c'est véritablement une délibération qui vise à assainir la gestion de la Ville et encore une fois à faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville. Merci. »

**Mme BIZOUERNE :** « Merci, Monsieur le Maire. J'ai bien entendu ce que vient de dire Monsieur CHARNI. Je me posais simplement la question : pourquoi avoir attendu si longtemps pour passer cette délibération ? Parce qu'il y a tout de même des appartements qui sont devenus des classes ou des dortoirs depuis quand même un certain nombre d'années. Je me demandais pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt puisque nous faisons 26 000 € d'économie par an. »

**Mr le Maire :** « Cela relève des propositions de bonne gestion. Puis, nous attendions peut-être aussi que l'opposition puisse proposer cela surtout vu les fonctions que vous aviez eues auparavant. »

**Mme BIZOUERNE :** « Bien sûr. »

**Mr le Maire :** « Pourquoi l'avons-nous fait ? Parce que clairement, nous aurons des choses pendant encore des années parce qu'assainir une gestion, non pas passée, mais sur un grand nombre de sujets relève aussi de la présence de collaborateurs de qualité. Je ne dis pas que nous n'avons jamais eu de collaborateurs de qualité. »

**Mme BIZOUERNE :** « Donc en 9 ans, il n'y a pas eu de collaborateurs de qualité ? »

**Mr le Maire :** « Alors, nous allons passer au vote tout de suite. Nous ne vous répondrons pas Madame BIZOUERNE parce que si vous êtes sur ce champ-là je pense que nous pourrons parler d'autre chose. Madame RAOULT. »

**Mme RAOULT :** « Monsieur le Maire écoutez, j'avais une petite question à vous poser sur la destination des locaux professionnels. Au 121, avenue de la Résistance, il y avait un appartement de 55 m<sup>2</sup> et un appartement de 85 m<sup>2</sup> qui était, je crois, au gardien de la Mairie. Je voulais savoir c'est des transformations en local professionnel, mais à quelle destination ? Pour y faire quoi exactement ? »

**Mr le Maire :** « C'est un peu gênant d'en parler parce que cela peut concerner des gens qui ne sont peut-être pas là ou qui ne sont pas loin. Vous savez bien qu'il y avait deux appartements en haut qui étaient utilisés par une collaboratrice et un collaborateur. Un collaborateur est resté dans la Ville et il

*a aujourd’hui un appartement ailleurs. La collaboratrice est partie et nous lui avons trouvé un logement social de qualité sur la Ville. C'est tout et je ne dirai pas qui parce qu'évidemment c'est aussi l'intégrité de chacun. »*

**Mme RAOULT :** « Je suis d'accord, mais je ne vous demande pas qui exactement, mais à quel service tout simplement ? »

**Mr le Maire :** « À quel service ? À des bureaux. Mais nous n'avons pas fait des travaux aujourd'hui pour tout refaire. Nous avons une partie qui est aujourd'hui destinée à des bureaux. Nous avons la reprographie qui est là-haut et nous avons les bureaux. Nous avons l'informatique et nous avons différents services généraux.

D'autres questions ? Je ne vois pas d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons pouvoir passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Je rappelle que cela va permettre à la Ville de faire des économies. Tout le monde a bien réfléchi sur son vote ? Je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient sur les économies de la Ville ? Merci beaucoup. Ce n'est pas raisonnable. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ PAR 20 VOIX POUR ET 12 ABSTENTIONS, A DÉCIDÉ DE :

APPROUVER la liste des espaces municipaux qui ont subi un changement d'affectation, annexée à la présente délibération ;

DIRE que Monsieur le Maire saisit les services des impôts pour l'évolution des taxes afférentes aux biens.

#### ⇒ 5.2 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DU S.I.G.E.I.F.

**Mr le Maire :** « Présentation du rapport annuel du SIGEIF. Il nous fallait le spécialiste du Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Électricité en Île-de-France, le fameux SIGEIF. Il est là. Nous l'avons. Nous le gardons et nous allons lui laisser la parole pour qu'il puisse vous apporter toutes les précisions, sans trop prendre de temps d'ailleurs, sur ce rapport annuel 2022 du SIGEIF. La parole est à Didier BELOT. »

**Mr BELOT :** « Merci, Monsieur le Maire. Je suis un peu désolé parce que c'est très technique. Enfin, nous ne nous étendrons pas non plus. C'est un rapport qui établit le classement de tout ce qui a été fait en gaz et en électricité par le SIGEIF qui gère de nombreuses communes autour de la Région parisienne et notamment celle du Raincy. Le Syndicat regroupe 188 communes en Île-de-France pour la compétence du gaz et 66 communes pour la compétence de l'électricité. Ce qui représente tout de même pour le réseau de gaz 1 161 000 clients pour 9 500 km de réseaux de gaz et pour les réseaux électriques 739 000 clients et 9 300 km de réseaux électriques. En qualité d'organisateur de la distribution du gaz et de l'électricité, le SIGEIF veille à la bonne exécution des contrats de concession ce qui implique un contrôle affiné destiné à répondre aux attentes spécifiques de chaque commune. En Seine-Saint-Denis en ce qui concerne le gaz, la concession gaz concerne une population de 1 583 000 habitants avec 327 000 clients et une consommation qui s'élève à 5 800 GWh. Au Raincy, la longueur des réseaux est de 36 km et le nombre de clients est de 3 795. En ce qui concerne l'électricité en Seine-Saint-Denis, la population concernée est de l'ordre de 498 000 habitants avec 225 000 clients et une consommation

*qui s'élève à 1 800 GWh. Et au Raincy, la longueur des réseaux est de 78 km et le nombre de clients à 8 700. Le Conseil Municipal est donc invité à approuver le rapport de l'exercice 2022. Quand nous détaillons un petit peu le rapport annuel concernant Le Raincy en ce qui concerne le gaz sur le territoire géré par le SIGEIF, le pourcentage des tuyaux en polypropylène est de 59 %. Par contre sur le territoire du Raincy, il passe à 65 %, ce qui veut dire que nous avons une très bonne continuité d'alimentation en gaz qui évite certaines pannes et certaines fuites notamment sur les tuyaux en plomb et en acier. En ce qui concerne l'électricité sur le territoire géré par le SIGEIF, le pourcentage de câbles aériens est de 23 %. Par contre au Raincy, il s'élève à 37 %. Là, il faudrait effectivement consentir à un effort pour enfouir davantage de câbles, cela aurait pour effet un double avantage, d'abord améliorer l'esthétique des voies et valoriser le patrimoine et un côté pratique en évitant davantage les coupures dues aux intempéries. Nous l'avons vu dernièrement d'ailleurs. Actuellement, nous avons 79 km de réseaux haute tension et basse tension. Et si la totalité des réseaux haute tension est enfouie, soit 21 km, sur le réseau basse tension qui représente 58 km, seuls 36 km sont enterrés. Il reste encore 21 km en aérien. Mais par contre, il faut prendre en compte le coût de l'enfouissement, car malgré les subventions du SIGEIF 30 % du coût total des travaux restent à chaque fois à la charge de la commune. Lorsque les enfouissements sont réalisés lorsque nous refaisons une voie à chaque fois nous réalisons l'enfouissement total des voies systématiquement et nous procédons à chaque fois à l'enfouissement aussi bien des câbles aériens électriques que de tout ce qui concerne le téléphone et internet. Alors effectivement, nous sommes sur la bonne voie pour ce genre de chose, mais la route est encore longue. Merci. »*

**Mr le Maire :** « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur le rapport du SIGEIF ? Vous avez donc reçu un document synthétique qui permet d'avoir une vision complète. Le document, m'a-t-on dit, est en trois tomes complets à 200 pages chacun. Vous les avez, ils sont là. Nous les mettons évidemment à votre disposition comme nous l'avons indiqué dans les enveloppes que nous avons faites. Je vois qu'il y a une question de Madame BIZOUERNE. Allez-y, Madame. »

**Mme BIZOUERNE :** « Merci, Monsieur le Maire. Suite au compte rendu de Monsieur BELOT, je voulais rebondir par rapport à l'enfouissement des câbles électriques et me référer à la tempête qu'il y a eu récemment début novembre où il y a tout de même eu une panne d'électricité sur certaines voies du Raincy. Vous n'êtes pas sans le savoir, Monsieur le Maire, puisque je vous ai écrit à ce sujet. Nous sommes restés 22 heures sans électricité et tout cela à cause d'élagages qui n'ont pas été faits. »

**Mr le Maire :** « Non, ce n'est pas vrai. »

**Mme BIZOUERNE :** « Donc de câbles qui n'étaient pas non plus enfouis sur ces voies-là. Je voulais savoir ce qu'il en était par rapport à l'élagage des arbres parce que cela peut se reproduire durant l'hiver qui arrive. C'est tout de même inadmissible en 2023 de rester dans une Ville comme la nôtre où nous n'avons pas eu d'inondation, nous ne sommes pas dans les Hauts-de-France, nous n'avons pas eu une tempête terrible. Mais, nous sommes tout de même restés 22 heures sans électricité avec des pertes de denrées alimentaires. Et, ce n'est quand même pas normal. Pourquoi certaines voies de la Ville ne sont pas élaguées régulièrement ? Pourquoi elles ne sont faites que tous les 3 à 4 ans ? Merci. »

**Mr le Maire :** « Très bien Madame BIZOUERNE. Vous le savez très bien. Vous connaissez bien la réponse. Monsieur BELOT aurait pu vous la faire parce qu'il la connaît bien et c'est son domaine. Nous avons pris la décision en communiquant cette année sur le fait que nous n'apportions pas d'élagage sur la plupart des houppiers de grande taille pour raison simple et connue de tous, c'est le fait que nous sommes sous le coup d'une augmentation des températures et nous avions pris le pouls de la population sur ce sujet sur le fait que la population nous demandait d'avoir une Ville beaucoup plus ombragée. Donc, nous avons pris ce pari de ne pas élaguer sur les périodes précédentes, sur les saisons précédentes à la fois pour préserver la nidification des oiseaux parce que le Département en particulier réalisait des opérations sur les voies départementales très tôt, à des moments où la nidification des oiseaux était encore existante. Et le sujet des houppiers et des surfaces ombragées était un sujet qui était connu de tout le monde. C'était une décision que nous avions prise. C'est la raison pour laquelle les élagages se feront dans les prochaines semaines jusqu'au mois de février à partir d'ailleurs d'ici à, je pense, quinze jours, trois semaines. Vous n'êtes pas sans savoir quand même que nous avons fait quelques tests sur le boulevard de l'Est. Vous auriez pu l'indiquer dans votre question. Enedis nous a indiqué très clairement, et ce ne sont pas des on-dit, ce ne sont pas ce que nous avons pu récolter sur le trottoir en soirée, etc. Je suis allé à plusieurs reprises, à de nombreuses heures pour aller voir les équipes qui ont élagué sur le mandat de la Ville pour faire qu'Enedis puisse ressortir le câble et le répare. C'était leur condition. Et Enedis nous a indiqué très clairement, et d'ailleurs il y a un écrit que nous vous enverrons de la part du Responsable régional d'Enedis, que s'il y avait eu un élagage nous aurions eu exactement les mêmes problèmes parce que nous n'avons pas procédé à des élagages extrêmement serrés pour préserver les arbres. Je dois vous avouer que dans les années précédentes pour des élagages qui ont été menés peut-être un peu vivement et trop vivement par les entreprises, nous avons perdu 40 arbres d'alignement. Je regrette profondément qu'il y ait pu avoir une coupure d'électricité, mais il me semble pour avoir rencontré un grand nombre de vos voisins, enfin quand je dis voisins, des gens qui habitent le quartier, que la plupart ont procédé, et vous auriez pu le mettre dans la question, à une déclaration auprès de leur assurance qui pour la totalité a pris la moitié de la déclaration du contenu du congélateur et sur les autres sujets s'il y en avait qui sont des sujets qui vont être traités ultérieurement. Mais immédiatement, toutes les assurances de chacun, je les ai eues, je les ai vues, ont pris en charge les fameux 50 % du contenu de l'estimation des marchandises dans les congélateurs. Cela ne répare pas complètement évidemment le préjudice, mais la réalité c'est ça. Vous dites : il n'y a pas eu de tempête. Ça, c'est votre version. Mais quand vous êtes boulevard de l'Est sur la partie haute en montant très clairement, il y avait du vent. Il y avait énormément de vent et ce vent a fait que le câble a été endommagé. Sur place, Enedis a dit : nous ne pouvons pas intervenir si vous ne procédez pas à un élagage serré. Cet élagage a été procédé du côté des petits collectifs et maisons de la partie haute du boulevard de l'Est pour que le câble électrique soit dégagé. Je ne nie pas cette panne. D'ailleurs, il y en a eu une autre sur le boulevard du midi où je suis également intervenu, évidemment pas en tant qu'électricien, mais pour voir. Là, la panne est restée moins longtemps. Il y avait aussi des arbres qui n'avaient pas été élagués et le sujet a été traité de façon différente par Enedis parce que la coupure était différente. Il était important que je puisse vous répondre assez précisément à vos questions qui soulèvent des problèmes qui ont été subis par les Raincéens sur la partie haute du boulevard de l'Est et sur une partie de l'allée de Clichy.

*Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Alors, il faut que nous votions pour prendre acte du rapport présenté par Monsieur BELOT, c'est-à-dire que nous n'approvons pas le rapport, mais nous votons pour dire que nous avons bien pris acte du rapport. Après, vous pouvez vous opposer, vous abstenir, etc. C'est le rapport d'un syndicat important auquel nous adhérons. Alors est-ce que vous êtes d'accord pour voter, enfin pour prendre acte que le rapport a bien été présenté ? Je vous remercie, unanimité pour cette prise d'acte avec la présentation avec force de détails d'ailleurs de Didier BELOT sur la situation raincéenne. Merci à lui. »*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE – SIGEIF.

⇒ **5.3 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION PROLIFIC**

**Mr le Maire :** « *Ensuite, nous avons le point 5.3 dont vous le savez, mais Madame RATEAU va le rappeler à nouveau et cela, nous le ferons en tant que de besoin, c'est l'octroi d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Prolific. C'était une proposition de Madame Corinne RAOULT au dernier Conseil. Je m'étais engagé et nous nous étions engagés que cette subvention soit adoptée et donc, c'est la raison pour laquelle elle est proposée à cette séance. Madame RATEAU. »*

**Mme RATEAU :** « *Comme vous avez pu le lire, l'association Prolific est une association de la loi 1901. Elle est reconnue d'intérêt général et elle récolte des fonds pour la recherche en particulier pour le cancer du sein. Cette association est présente au Raincy lors de la journée Raincy Village à l'occasion de la campagne Octobre Rose. Comme tous les mois d'octobre, une campagne de communication est destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein. Lors du Conseil du 2 octobre, un vœu avait été proposé par Madame RAOULT et ce vœu avait été accepté. C'est pour cela qu'aujourd'hui nous vous proposons de voter la subvention de 1 500 € pour cette association. »*

**Mr le Maire :** « *Il en sera ainsi décidé lorsque nous aurons voté. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Madame RAOULT. »*

**Mme RAOULT :** « *Monsieur le Maire, je tenais à vous remercier pour ce vœu dont je ne suis pas forcément seule à l'origine puisqu'il y a Brigitte MECHAAN qui fait partie de cette association qui se donne beaucoup pour Octobre Rose chaque année, et que je tiens ici à remercier pour son investissement. Et bien évidemment, je voterai cette délibération. »*

**Mr le Maire :** « *Nous la remercions d'autant qu'elle avait tenu un stand au Raincy Village. Je trouve qu'il a eu un bon succès. Les gens qui sont passés et qui tenaient ce stand étaient des personnes extrêmement agréables et qui faisaient passer des messages extrêmement positifs au regard du sujet. Donc, nous sommes ravis que vous l'ayez citée. Merci à vous, Madame RAOULT. Mais, il faut passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, A DÉCIDÉ DE :

ARTICLE 1 : ACCORDER une subvention exceptionnelle à l'Association PROLIFIC – 9 rue Elzévir 75003 PARIS – d'un montant de 1 500 euros (mille cinq cents euros).

ARTICLE 2 : DIRE que la dépense sera inscrite au budget 2023.

⇒ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Mr le Maire :** « Alors, nous avions des informations diverses, mais j'ai deux questions qui nous sont arrivées. J'ai une question de Madame DJOSSOUVI, mais je crois que c'est Monsieur RONDEPIERRE qui nous l'avait transmise, c'est ça ? Très bien. Madame DJOSSOUVI, je vous laisse expliciter votre question. »

**Mme DJOSSOUVI :** « Merci, Monsieur le Maire. Il ne vous aura pas échappé que depuis le 23 septembre dernier nous sommes entrés en période d'automne. Pour George SAND, l'automne est mélancolique et gracieux. Pour Albert CAMUS, c'est un deuxième ressort où chaque feuille est une fleur. Pour les Raincéens en revanche, cette saison est synonyme de tous les dangers. Pour Laurie, résidente de l'avenue de la Résistance, c'est une cheville foulée par temps de pluie après une glissade sur l'un des trottoirs de l'avenue. Pour Béatrice qui faisait ses courses avenues de la Résistance, c'est un hématome à la cuisse après avoir, là encore, glissé sur un des trottoirs de l'avenue, non pas par temps de pluie, mais à cause de l'absence de ramassage de feuilles. Pour le jeune Mathias, 10 ans, c'est un coude ouvert allée du Jardin Anglais après avoir trébuché sur un trottoir non entretenu. Pour Marcel, c'est une sacrée chute boulevard du Midi après avoir tenté d'esquiver les barrières de travaux au niveau du rond-point. Vous savez les travaux qui devaient s'achever à la fin de l'été et qui perdurent aujourd'hui. Il faut dire que le boulevard du Midi, nous sommes coutumiers des travaux en retard. Après tout, c'est dans ce même boulevard que le théâtre est attendu depuis près de 8 ans. Alors Monsieur le Maire, si pour le prêtre et écrivain québécois, Félix-Antoine SAVARD, l'automne est une saison sage et de bon conseil, ne serait-il pas sage après 9 ans de mandat de vous donner les moyens d'assurer la sécurité des Raincéens. N'y voyez pas un pique. Il ne s'agit ici que d'un bon conseil. Merci, Monsieur le Maire. »

**Mr le Maire :** « Merci, Madame. Je ne sais pas si des élus de ma majorité veulent répondre à la question de Monsieur RONDEPIERRE dont vous êtes la porte-parole, c'est bien ça ? Donc, vous assumez complètement le style et la façon de critiquer la gestion municipale du Raincy. Je trouve que ce que vous évoquez fait partie de la vie du Raincy et je pense que cela ne doit pas prêter à rire parce qu'il y a des sujets qui sont traités, d'autres qui sont un peu plus difficiles à traiter.

Et, vous finissez en particulier par des mots d'un écrivain québécois, Félix-Antoine SAVARD, sur l'automne. Je trouve que nous pourrions en citer peut-être d'autres. Il y a des proverbes québécois qui disent que certaines personnes ont les mains pleines de pouces. Vous savez quand on parle québécois avoir les mains pleines de pouces c'est qu'on n'arrive pas à travailler et qu'on n'arrive pas à faire quoi que ce soit. Je pense que les Raincéens ont pu percevoir que toute l'équipe municipale avait un pouce à chaque main et quatre doigts à chaque main pour pouvoir réaliser le travail. Mais, ils n'ont pas que cela. Ils ont aussi un cerveau pour pouvoir agir. Je pense qu'il est très facile de faire cet exercice qui essaie de démontrer une certaine culture littéraire, mais qui n'en est pas une en vérité parce qu'on peut trouver cela sur ChatGPT sans aucun problème. Il faut aussi approfondir les vrais sujets. Donc, la

*majorité n'a pas les mains pleines de pouces. Puis, il y a un autre proverbe québécois qui dit que tant que les feuilles ne sont pas tombées, on ne peut pas les ramasser.*

*Oui, Madame BIZOUERNE y va de son petit couplet habituel sans demander la parole parce que ce n'est pas la peine et nous allons nous tenir la tête comme ça. Comme ça au moins, nous respecterons l'assemblée. Donc très clairement, nous avons multiplié par quatre les opérations de ramassage des feuilles. Nous sommes sur une période différentes. L'année dernière, nous avons eu une année où le gel nous a permis à un moment d'avoir une tombée des feuilles assez brutale. En plus, il y a eu une pluie très forte et très importante qui mouille effectivement les feuilles et qui permet à une partie de l'opposition dont vous êtes, mais c'est un peu dommage que vous participiez à cela parce que je vous apprécie beaucoup, mais à une autre partie aussi de l'opposition qui est là à se délecter dans les feuilles. Puis quand les feuilles seront ramassées, ils repartiront sur d'autres sujets. La conclusion est qu'évidemment nous nous attelons à tous les sujets, plutôt que de faire des critiques comme ça, qui sont quand même d'une bassesse lamentable, il faudrait aussi participer en proposant comme Monsieur PEREIRA des choses. Ce n'est pas simplement : les feuilles tombent, il faut les ramasser plus vite. Je vous le dis. Puis de toute façon, vous avez tout de même noté que les feuilles étaient ramassées. Je vous dis qu'il y a depuis la semaine dernière quatre fois plus de personnels qui sont dédiés à ces opérations pour faire que nous puissions subvenir aux besoins. Je n'ai de cesse chaque jour de dire : attention, vous voyez, il y a eu en haut de l'allée des Coteaux, sur la partie de l'allée du Bel Air des allées qui n'ont pas été mises de côté, mais il suffit de laisser trois jours pour que nous ayons des amoncellements de feuilles. Nous sortons de cet amoncellement de mots pour vous dire encore une fois je le répète que la majorité n'a pas les mains pleines de pouces et lorsque nous devons ramasser les feuilles, nous attendons qu'elles tombent. Merci beaucoup en tout cas de cette question extrêmement riche. Vous comprendrez le sens même de mon propos. Je vais laisser la parole à Madame RAOULT pour sa question. Vous n'en avez pas posé ? Pardon. Alors, je la lis pour vous : Je vous remercie de bien vouloir me communiquer par retour de mail le nombre d'agents, ce n'est pas une question effectivement, d'agents titulaires, non titulaires et contractuels par catégorie de la Ville du Raincy. Nous allons vous le faire officiellement, mais cela nous permet de dire qu'aujourd'hui dans le personnel municipal il y a 138 agents plus 12 personnels qui sont détachés au sein de la société qui assure la gestion des crèches, donc détachés d'office 12 personnels qui sont donc titulaires et qui font qu'ils sont toujours personnels municipaux, mais ils sont payés par la société et ils agissent pour la société pour le compte de la Ville. Et, trois personnes sont toujours détachées chez Elior. Si nous voulons vous dire combien il y a de personnes, c'est 138 plus 12 plus 3. Mais combien d'agents travaillent pour la Ville et sont payés par la Ville, 138, et sur ces 138, puisque votre question allait dans le sens des titulaires et des contractuels, il y a 110 titulaires et 28 contractuels. J'arrive à répondre à une question que vous n'avez pas posée. »*

**Mme RAOULT :** « Si justement. En fait Monsieur le Maire oui, j'ai envoyé ce mail au DGS tout simplement parce que je voulais avoir aussi par catégorie. C'était uniquement dans l'objectif de calculer combien reviendrait à la Ville la prime sur le pouvoir d'achat. »

**Mr le Maire :** « D'accord. Mais attendez, nous pourrons vous donner d'autres précisions comme ça, toute l'assemblée en profitera. Je voulais vous communiquer la lettre qui m'a été transmise par le Maire, Roei GABAY de Yavné suite, non pas à ma sollicitation, mais je vous l'avais indiqué, je lui avais écrit au nom de la Ville du Raincy pour dire combien la Ville du Raincy tendait la main à tous les habitants de Yavné et à cette collectivité qui a été touchée par cette guerre. Roei GABAY, Maire de Yavné, m'a répondu le 13 novembre la lettre suivante :

« Cher Jean-Michel,

*Mes excuses pour la réponse tardive à votre lettre. Je tiens à vous remercier pour vos aimables paroles et la solidarité des habitants du Raincy envers la Ville de Yavné. Cela fait cinq semaines depuis l'horrible attaque contre le peuple d'Israël qui a malheureusement coûté la vie à plusieurs habitants de Yavné ainsi que notre souffle lorsque trois de nos habitants ont été kidnappés par le Hamas dont un âgé de seulement 5 ans.*

*Malgré la grande tristesse et le chagrin dans des moments comme celui-ci, nous nous trouvons plus forts que jamais, unis dans l'espoir du retour en toute sécurité de toutes les personnes retenues en captivité à Gaza le plus rapidement possible.*

*Nous souhaitons des jours meilleurs et espérons pouvoir nous rencontrer dans de meilleures circonstances et créer un lien de collaboration entre Yavné et Le Raincy.*

*Merci encore et bonne chance de la part de la Ville de Yavné. »*

*Je voulais tout de même vous lire cette lettre parce que je trouve qu'elle est importante pour vous en tant qu'élus et pour l'ensemble des Raincéens.*

*Une communication sur les différents événements que la Ville organise ou qu'elle accueille pour les prochains jours :*

- Vendredi 24 novembre : concert théâtralisé dans cette salle. Vous savez que le concert théâtralisé est fait par des concertistes du Conservatoire ainsi que différents éléments de théâtre.
- Samedi 25 et dimanche 26 novembre : le Salon d'Automne organisé par l'association Espoir pour le cancer. Il me semble, mon petit doigt me dit qu'à 18 heures il y a le pot habituel où vous êtes évidemment cordialement invités.
- Dimanche 26 novembre : c'est la journée de l'arbre. C'est dans le Parc Le Nôtre de 9 heures à 13 heures. Et là encore, nous espérons avoir beaucoup de Raincéens présents pour cette manifestation. L'année dernière, je crois que nous avions eu 800 personnes du Raincy qui s'étaient déplacées pour obtenir une plante, un plant d'arbres même un arbre.
- Vendredi 8 décembre : nous lancerons les illuminations de Noël.
- Vendredi 15 au dimanche 17 décembre : je le dis au nom de Sonia BEAUFREMEZ, le marché de Noël sera organisé du vendredi 15 au dimanche 17 décembre.

*Nous aurons l'occasion de nous retrouver pour le prochain Conseil Municipal le 11 décembre et nous organiserons évidemment comme nous le faisons à chaque fois la fameuse Commission de la vie municipale. Je sais que Marie-Thérèse CORDONNIER s'était engagée dans un précédent Conseil à ce qu'il puisse y avoir un moment, nous le ferons peut-être au début de l'année prochaine, une Commission spécifique sur la Réussite Éducative pour que tous les éléments de question de l'ensemble des groupes et des Conseillers Municipaux soient répondus. Je propose que sur la méthode vous puissiez poser quelques questions préalables, pour que le débat au sein de cette Commission puisse se faire.*

*Je tiens vraiment à vous remercier particulièrement tous ceux qui sont là parce que ce n'est pas toujours facile de prendre une partie de sa vie professionnelle, de sa vie associative, de sa vie personnelle pour se libérer, mais il en est ainsi. C'est aussi le devoir des élus de la République que de donner de leur temps pour les autres et c'est ce que vous faites, quels que soient les groupes. Soyez-en remerciés. »*